

Stefan Seann Trever Fernandez

Prenez avis que Stefan Hernanz, dont l'adresse du domicile est le 63, Berkley Way No, Calgary, a déclaré au Directeur de l'état civil être le père de Stefan Seann Trever Fernandez, né le 28 février 2002 à Montréal et fils de Felicidad Fernandez.

En conséquence, le soussigné requiert du Directeur de l'état civil qu'il inscrive son nom comme père de Stefan Seann Trever Fernandez dans l'acte de naissance de ce dernier et dont le nom de famille sera modifié pour se lire comme suit : Hernanz Fernandez.

Prenez en outre avis que toute objection d'un tiers à la présente déclaration doit être notifiée aux déclarants, à l'enfant mineur âgé de quatorze ans ou plus et au Directeur de l'état civil au plus tard dans les vingt jours de la dernière publication d'un avis de cette déclaration.

Calgary, le 15 août 2011

STEFAN HERNANZ

37269-35-2

Tamya Ilinca Papolti

Prenez avis que Marco Antonio Quiroz Bautista, dont l'adresse du domicile est le 7479, rue Verdier, Saint-Léonard, a déclaré au Directeur de l'état civil être le père de Tamya Ilinca Papolti, née le 1^{er} décembre 2010 à Montréal et fille de Corina Luciana Papolti.

En conséquence, le soussigné requiert du Directeur de l'état civil qu'il inscrive son nom comme père de Tamya Ilinca Papolti dans l'acte de naissance de cette dernière et dont le nom de famille sera modifié pour se lire comme suit : Quiroz Papolti.

Prenez en outre avis que toute objection d'un tiers à la présente déclaration doit être notifiée aux déclarants, à l'enfant mineur âgé de quatorze ans ou plus et au Directeur de l'état civil au plus tard dans les vingt jours de la dernière publication d'un avis de cette déclaration.

Saint-Léonard, le 11 août 2011

MARCO ANTONIO QUIROZ BAUTISTA

37228-34-2

Zac Bérubé

Prenez avis que Jean-Guy Therrien, dont l'adresse du domicile est le 95, rue Témiscouata, Rivière-du-Loup, a déclaré au Directeur de l'état civil être le père de Zac Bérubé, né le 20 octobre 2010 à Mont-Joli et fils de Isabelle Bérubé.

En conséquence, le soussigné requiert du Directeur de l'état civil qu'il inscrive son nom comme père de Zac Bérubé dans l'acte de naissance de ce dernier.

Prenez en outre avis que toute objection d'un tiers à la présente déclaration doit être notifiée aux déclarants, à l'enfant mineur âgé de quatorze ans ou plus et au Directeur de l'état civil au plus tard dans les vingt jours de la dernière publication d'un avis de cette déclaration.

Rivière-du-Loup, le 9 août 2011

JEAN-GUY THERRIEN

37270-35-2

Ministères, Avis concernant les...

Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire

Municipalité de la paroisse de Saint-Joachim-de-Shefford

Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, donne avis qu'il a approuvé en date du 19 août 2011, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9), la demande de changement de nom de la Municipalité de la paroisse de Saint-Joachim-de-Shefford, située dans la municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, pour lui donner le nom de « Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford ».

Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire,

LAURENT LESSARD

2973